Version 07 2025

LE BILAN DE COMPETENCES
PROGRAMME DE FORMATION

OPTION 1 / Formule Essentielle

Réalisé pendant ou en dehors du temps de travail, le Bilan de compétences effectué par VNH CONSULTANT, organisme agréé, garantit la totale confidentialité de la démarche.

Objectifs :

Faire son bilan de compétence permet :

- D'identifier vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes, vos atouts, vos motivations et vos valeurs ;
- D'explorer des pistes d'évolution et de reconversion réaliste
- De faire le point sur votre parcours professionnel et personnel
- D'élaborer un projet professionnel clair et motivant, et le cas échéant un projet de formation, après analyse de sa faisabilité, eu égards aux besoins socio-économiques de votre territoire de vie et d'activité.
- De construire un plan d'action concret et opérationnel
- D'utiliser vos atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière ;

Public visé et prérequis

- **Public visé :**
- Les salariés du secteur privé, ainsi que les travailleurs indépendants,
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de France Travail, de l'APEC ou de Cap emploi ;
- Les agents du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés ;
- Tout autre titulaire de compte personnel de formation (CPF).

- ***Prérequis :*** aucun

Contenu détaillé de la formation

Option 1 : Formule Essentielle / Durée : 14 heures

Ce format est recommandé si vous :

- Avez déjà une idée ou une piste à valider
- Souhaitez faire un point rapide et efficace
- Êtes à l'aise avec l'auto-réflexion et l'autonomie

Version 07 2025

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est **au maximum de 24 heures**. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases, quelque soient la formule choisie, sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre à votre besoin.

1. **Une phase préliminaire qui a pour objet** :

Un entretien préalable gratuit permettra de bien analyser votre demande et de déterminer l'accompagnement le plus adapté à votre situation.

- Analyser la demande et votre besoin,
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation et au besoin,
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

⇨ Analyse de la demande et contractualisation

2. **Une phase d'investigation qui vous permet** :

- Soit de construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

⇨ Exploration des compétences, valeurs, motivations

- Identification des pistes professionnelles et validation

3. **Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, qui vous permet de** :

- Vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

⇨ Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation

- Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation
- Élaboration du projet professionnel et plan d'action
- Synthèse et restitution finale

Le travail personnel devra etre effectué en parallèle de l'accompagnement : compter environ 2 heures.

Cette phase se termine par la présentation de vos résultats détaillés et d'un **document de synthèse**. Les résultats du bilan sont votre seule priorité. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec votre accord.

Moyens prévus

Moyens pédagogiques : livret de suivi et tableau de bord, tests psychométriques de personnalités, motivation, intérêts, tels que MOTIVATION +, CTPI-R, RIASEC, (liste non exhaustive), Questionnaires, carte des forces, entretiens directifs et semi directifs, du coaching, de la documentation remise, synthèse de fin de bilan.

- **Moyens techniques :** ordinateur, vidéo projecteur, partage de documents
- **Moyens d'encadrement :** consultante en bilan de compétences certifiée : Diplômée en Sciences de l'Education et en psychologie, Formatrice en développement personnel et Techniques de Recherches d'Emploi / gestion de projet depuis +20 ans. Coach professionnelle certifiée pour les changements et évolutions professionnelle depuis 18 ans.
- **Résultats attendus :** le document de synthèse vous sera remis et commenté à l'issue du bilan Il fera état des résultats détaillés dont vous seul en serez le destinataire. A l'issue du bilan, vous aurez une meilleure connaissance de vous-même, de vos envies et de vos capacités. Vous repartirez avec un projet clair et des étapes concrètes pour le mettre en œuvre.

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation

- **Suivi de l'exécution :**
  Un planning d'exécution, les résultats et analyse des tests, des feuilles d'émargement signées à chaque entretien par le participant et le formateur, la synthèse du bilan
- **Evaluation :** questionnaire à la fin de chaque entretien, questionnaire de satisfaction, attestation individuelle de fin de formation et à 6 mois.

Durée, période de réalisation et modalités de déroulement.

- **Durée totale de la formation :**
  14 heures répartis sur plusieurs semaines, avec des séances de 2 heures minimum.
- **Période de réalisation 2025 : démarrage à tout moment, nous consulter.**
- **Horaires :** à déterminer selon l'organisation retenue.
- **Rythme :** le bilan se déroulera à une fréquence que nous déterminerons ensemble.
- **Modalité de déroulement :** Présentiel et/ ou distanciel

Lieu de formation : le bilan de compétences se déroulera au siège de VNH CONSULTANT au 30 rue de la Clairière 97200 Fort de France s'il est en présentiel.

Délai d'accès à la formation : une proposition de date de démarrage sera faite dans un délai maximum de 30 jours après le positionnement effectif du candidat.

Accessibilité des personnes handicapées : nos formations sont à priori accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour discuter des adaptations pouvant etre mises en place, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail ci-dessous.

Version 07 2025

- **Tarif : 1100 e TTC**

- **Pour toute demande concernant cette formation :** contact@vnhconsultant.com

- Taux de satisfaction des participants : 100 %

Nos engagements déontologiques

Respect du consentement, confidentialité et neutralité.

Art. R6313-4 à R6313-8 du Code du travail
Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 -(JO du 30.12.18)

Les textes de références du bilan de compétences

Art. R6313-4 à R6313-8 du Code du travail et le décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences (JO du 30.12.18).

https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences